

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)

HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

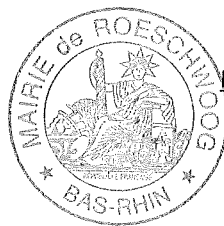
GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2024.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents: 18	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 0	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
Absent(s): 1	DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH
	Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
	MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël,
	SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> ROCHE Nicolas,
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	Assistait en outre :
	GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de
	France (sortie de séance à 20h25)
	HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 03 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE MARCHE **A LA SOCIETE ANTEA POUR DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AU 11 RUE PRINCIPALE**

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'instruction du Permis d'aménager, les services de l'Etat ont demandé la réalisation d'un diagnostic archéologique. Suite à ce diagnostic la Commission territoriale de la recherche archéologique qui s'est tenue les 7 et 8 novembre 2023, s'est prononcée pour des fouilles complémentaires sur une superficie de 12,38 ares. Ces fouilles avaient été estimées à 200 000,00 € avec éventuellement 120 000,00 € de tranches conditionnelles si nécessaire.

Le projet d'aménagement retenu ne permet pas l'éligibilité aux subventions.

Le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 13 janvier 2024 le recours à un assistant à maître d'ouvrage pour la réalisation des Documents de consultation des entreprises.

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 16 février 2024 avec un retour de quatre offres pour le 15 mars 2024. Après analyse, une offre n'a pas été retenue et les offres de la Société ANTEA, de l'INRAP et d'Archéologie Alsace ont été transmises le 19 avril dernier au Service Régional de l'Archéologie (SRA) pour validation.

Le SRA a donné un avis conforme uniquement à l'offre de la Société ANTEA.

Lors de sa séance du 22 avril 2024, le Conseil municipal a autorisé le Maire à effectuer le choix du candidat à retenir et à signer le marché.

Suite à avis de la Commission Travaux, le Marché a été notifié à la Société ANTEA le 7 juin 2024 pour un montant total de 231 759,15 € HT (124 599,15 € HT pour la tranche ferme et 107 160,00 € HT pour les tranches conditionnelles).

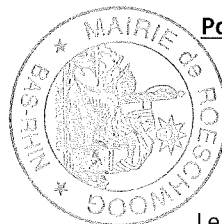
Le délai d'intervention de la Société ANTEA et l'organisation du chantier ne sont pas encore connus.

Entendu l'exposé du Maire
Vu l'avis de la Commission Travaux du 3 juin 2024

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de ses informations.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 04 – ACCORD DE DIFFUSION DE L'ENQUETE AUPRES DES SENIORS DE LA COMMUNE

Dans le cadre de son projet de transformation de son école en résidence sénior, la Commune de Rountzenheim-Auenheim réalise une enquête auprès des séniors et de leurs proches.

Rountzenheim-Auenheim demande à pouvoir réaliser cette enquête sur le territoire de la Commune de Roeschwoog. Les réponses à cette enquête sont attendues pour le 20 juillet 2024.

Le Maire propose qu'un courrier soit adressé aux personnes de plus de 65 ans domiciliées à Roeschwoog avec une copie de cette enquête d'ici à fin du mois.

Ce courrier pourrait également rappeler le projet communal.

Mme MARTZLOFF indique qu'il serait intéressant de pouvoir disposer des résultats de cette enquête, notamment pour la part des Roeschwoogois.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la réalisation de l'« enquête sénior » de la commune de Rountzenheim-Auenheim sur son territoire.

CHARGE le Maire de sa diffusion aux personnes de la commune de Roeschwoog de plus de 65 ans.

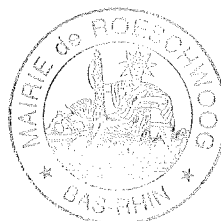
Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 05 – NOUVEAU PERISCOLAIRE - INFORMATION SUR L'EXECUTION DU MARCHÉ

Le Maire expose que pour le suivi des études, la passation des marchés, le suivi des travaux et le suivi financier, le SIVU RPU puis la Commune de Roeschwoog lors de la prise de gestion de la compétence périscolaire (convention avec les communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog du 22 décembre 2020), avait signé un contrat de mandat avec la Société d'Aménagement et d'équipement du Rhin Supérieur (SERS).

Suite aux évolutions du projet, la SERS avait estimé que ces modifications entraînaient un bouleversement de l'économie de son marché. Elle a demandé de mettre fin à son contrat.

Aussi, depuis le 15 mai 2024, le contrat de mandat avec la Société d'Aménagement et d'équipement du Rhin Supérieur (la SERS), suite à signature d'un avenant n°1, a pris fin. Le suivi et l'exécution du marché sont effectués par les services communaux.

Il rappelle la liste des entreprises retenues pour la réalisation de travaux de construction du nouveau périscolaire rue des Cigognes, comme déjà présentée en séance du 11 décembre 2023.

LOT	ENTREPRISES	MONTANT € H.T. BASE	MONTANT € H.T. BASE + l'ensemble des TRANCHES OPTIONNELLES
1 – Terrassement – VRD – aménagements extérieurs	HERRMANN TP	269 500.00 €	272 942.50 €
1b – Puits canadien	HERRMANN TP	96 485.00 €	96 485.00 €
2 – Gros œuvre	LEON	553 378.30 €	553 378.30 €
3 – Macro lot enveloppe	SYSTEMES WOLF SAS	950 000.00 €	997 300.00 €
4 - Serrurerie	SCHEIBEL	84 879.76 €	84 879.76 €
5 – Menuiseries intérieures	ZYTO	323 720.00 €	323 720.00 €
6 - Plâtreries	STENGER PLATRES & STAFF	309 065.30 €	309 065.30 €
7 – Carrelage - chapes	DECK	18 525.12 €	18 525.12 €
8 – Dalle flottante	INNOVEM	62 549.92 €	62 549.92 €
9 – Revêtement sol souple	SOCOBRI	13 200.00 €	13 200.00 €
10 – Peinture intérieure- extérieure - nettoyage	MAYART	37 990.00 €	37 990.00 €
11 - Résine	INNOVEM	21 276.84 €	21 276.84 €
12 - Ascenseur	ORONA EST	21 928.00 €	21 928.00 €
13 – Plomberie - sanitaire	RHIN CLIMATISATION	125 548.33 €	125 548.33 €
14 – Chauffage - ventilation	GCE	230 701.17 €	230 701.17 €
15 – Electricité	K3E	250 000.00 €	255 312.51 €
16 - Photovoltaïque	ES ENERGIES	42 592.28 €	42 592.28 €
17 - Cuisine	MEA	42 576.44 €	42 576.44 €
		3 453 916.46 €	3 509 971.47 €

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 06 – NOUVEAU PERISCOLAIRE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVANCEMENT DU CHANTIER ET DES CHOIX EFFECTUES POUR LE CHANTIER

Le Maire fait un retour aux conseillers municipaux sur l'avancement du chantier.
Il indique que les travaux accusent un retard d'environ 3 semaines par rapport au planning.

Choix de la paille défibrée pour l'isolation du nouveau bâtiment périscolaire

Le Maire informe le Conseil municipal de son choix de recourir pour l'isolation du nouveau bâtiment périscolaire à de la paille défibrée en lieu et place de la paille simple en bottes.
Il a adressé un courrier au maître d'œuvre, le cabinet d'architecture RHB, en date du 6 juin 2024 en ce sens.

En effet, la paille prévue au marché en cas de prise d'humidité est exposée à la moisissure.

Le sous-traitant du titulaire du lot n°3 Macro Lot propose un nouveau produit, la paille défibrée, qui contient un fongicide. Il est en voie d'obtenir un avis technique expérimental pour cet isolant.

Cette paille avec fongicide se présente sous forme défibrée et garantit une protection contre la moisissure et une conductivité thermique plus performante que la paille simple (conductivité thermique de 0.037 W/m.K (épaisseur 26 cm) contre 0.052 W/m.K (épaisseur 36 cm) pour la paille placée dans des caissons).

Les études PHPP établies avec les solutions techniques prévues au marché sont proches de la limite pour une labellisation passive.

Avec le bénéfice supplémentaire de la paille défibrée, la collectivité s'assure davantage de rentrer dans le cadre fixé nécessaire pour obtenir les subventions européennes et régionales.

Implantation du puits canadien

Pour des questions techniques, l'implantation du puits canadien a été revue. Elle n'impactera plus la cour du foyer paroissial (29 rue de Fort Louis), mais sera positionnée place des Cérémonies.

Le Maire présente le nouveau plan d'implantation. Les événements seront mis en place devant le muret de clôture du foyer côté place des Cérémonies.

Coût du raccordement électrique du bâtiment et implantation d'un nouveau poste électrique

Il est exposé que le coût du raccordement électrique du bâtiment périscolaire s'élève à près de 5 871,93 € HT.

Pour permettre concomitamment le raccordement de la halte des gens du voyage dont le coût est estimé à 6 468,70 € HT, l'installation d'un nouveau poste électrique est nécessaire rue des Cigognes, selon les études de la Société Electricité de Strasbourg.

Le coût estimatif de l'implantation de ce nouveau poste se monte à 24 277,03 € HT.

Aussi, le montant total des interventions pour le raccordement du périscolaire, le raccordement de la halte des gens du voyage et l'installation d'un nouveau poste électrique s'élève à 36 617,66 € HT soit 43 941,19 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et du choix de la paille défibrée en guise d'isolant

APPROUVE la nouvelle implantation du puits canadien

AUTORISE le Maire à signer le marché pour le raccordement électrique du nouveau bâtiment périscolaire, le raccordement de la halte de gens du voyage et l'implantation d'un nouveau poste électrique pour un montant total estimé à près de 37 000,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget annexe périscolaire en section d'investissement opération n°1002 et au budget principal en section d'investissement opération 263.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 07 – NOUVEAU PERISCOLAIRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET CONNEXES AU CHANTIER

Suite aux réflexions de la Commission Travaux du 3 juin 2024, il est proposé concomitamment aux travaux d'implantation du nouveau poste électrique d'effectuer quelques travaux annexes :

- Reprise des 9 places de parking à l'entrée de la rue des Cigognes impactés par la pose du nouveau réseau électrique, transformation en 8 places plus larges et pose de pavés filtrants.
- Réfection de l'enrobé du trottoir rue de Fort Louis en toute largeur, de l'angle avec le parking jusqu'à la boulangerie n°19 rue de Fort Louis (les travaux d'Electricité de Strasbourg s'arrêteraient normalement devant l'accès des consorts HUCK).

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 3 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la réalisation des travaux de reprise de parkings place du Maire Lohr et de réfection en toute largeur de l'angle avec le parking

AUTORISE le Maire à procéder aux consultations des entreprises pour une estimation du coût des travaux

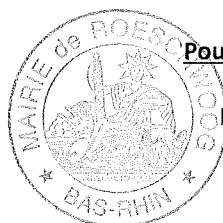
AUTORISE le Maire à effectuer de choix de l'entreprise à retenir, à signer le marché et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

CHARGE le Maire d'effectuer auprès les partenaires les demandes de subventions auxquelles le projet est éligible (CEA, Agence de l'Eau Rhin Meuse...).

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 09 – REALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE D'ENROBE DES TROTTOIRS RUE DE LA GARE CONSECUTIVEMENT AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT PAR LE SDEA DU BAS-RHIN

Le Maire revient sur le projet de reprise des enrobés et de déplacement des bordures dans le périmètre des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'assainissement par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

La consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux est en cours.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cette opération

AUTORISE le Maire, à l'issue de la consultation, à effectuer le choix de l'entreprise à retenir

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

CHARGE le Maire d'effectuer auprès des partenaires toutes les demande de subventions auxquelles se projet est éligible (CEA...)

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2024, en section d'investissement à l'opération 242.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 10 – PRINCIPE D'ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES DANS L'EMPRISE DU TROTTOIR A DISTRAIRE DES PROPRIETES SISES 20 ET 22 RUE DE LA GARE

Il est exposé que le trottoir avec du mobilier urbain empiète sur le domaine privé des propriétés sises 20 et 22 rue de la Gare.

Suite à l'accord verbal des propriétaires, il est proposé que la Commune puisse acquérir les parcelles à distraire

- Une parcelle à distraire du terrain section AA n°36 d'une surface d'environ 8,9 m²
- Une parcelle à distraire du terrain section AA n°37 d'une surface d'environ 5,3 m².

Le coût de l'arpentage se monte à 972,40 € HT soit 1 166,88 € TTC.

Le coût d'acquisition des terrains reste à convenir avec les propriétaires.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux et propositions de la Commission Travaux

Considérant les échanges et débats en séances du Conseil municipal relatifs à ces travaux, notamment en date du 9 octobre 2023, du 13 novembre 2023 et du 11 mars 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME son accord pour l'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus

CHARGE le Maire de procéder aux négociations sur le prix d'acquisition des terrains

CONFIRME la prise en charge des frais d'arpentage pour cette opération estimés à environ 973 € HT.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2024, en section d'investissement à l'opération 242.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 11 – DECISION DE NE PAS DEMANDER LE REMPLACEMENT DU POTEAU TELEPHONIQUE AU 23 RUE DE LA GARE

Un hauban maintenant le poteau téléphonique situé devant le n°23 rue de la Gare se trouve devant l'accès de la future voie piétonne reliant le quartier du lotissement Cœur de Village à la rue de la Gare.

Afin de libérer le passage, La Commune a sollicité un devis estimatif auprès de l'opérateur Orange pour le remplacement du poteau téléphonique. Le hauban ne serait donc plus nécessaire.

Le coût estimé pour le remplacement du poteau téléphonique s'élève à 877,42 € HT soit 1 052,90 € TTC.

Après réflexion, la Commission Travaux qui s'est réunie le 3 juin 2024 propose de ne pas donner de suite pour le moment à ces travaux.

Entendu l'exposé du Maire

Vu l'avis de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner de suite à la demande faite auprès d'Orange pour le remplacement du poteau téléphonique situé devant le n°23 rue de la Gare.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 12 – DECISION DE PRINCIPE DE METTRE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX A LA BOULANGERIE COMELLI & HEBBEL DURANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA GARE

Le Maire expose que la 1^{ère} phase des travaux de remplacement des conduites d'eau potable a impacté à la baisse la fréquentation de la boulangerie rue de la gare.

Il propose de mettre à disposition de la boulangerie pendant la durée des travaux une partie des locaux de la médiathèque au rez-de-chaussée pour permettre à la clientèle un accès plus aisé.

Le magasin rue de la Gare serait fermé durant ce laps de temps.

Le commerçant participerait aux charges de fonctionnement des locaux

Le Maire interroge les conseillers sur le principe de cette mise à disposition.

M. Pierre HARNIST propose que pendant la durée du chantier, par solidarité, il soit demandé aux commerçants du marché du samedi de ne pas vendre de pain, pour inciter la clientèle à se diriger vers le boulanger local.

M. BOEHM indique qu'il est important pour le bon fonctionnement du marché et pour le maintien de sa fréquentation de conserver une offre complète de produits.

Le Maire précise qu'au marché le pain vendu est bio. Les produits sont différents et n'attirent pas la même clientèle.

Une convention de mise à disposition des locaux devra être signée avec le commerçant.

Entendu l'exposé du Maire

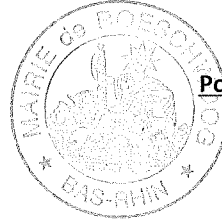
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de mise à disposition de locaux communaux à la Boulangerie Comelli & Hebbel pendant la durée des travaux.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 13 – DECISION DE MISE EN PLACE D'UN AVALOIR SUPPLEMENTAIRE A HAUTEUR DU N°34 RUE DE L'ANCRE

Il est proposé la pose d'un nouvel avaloir rue de l'Ancre à hauteur du n°34, les eaux pluviales y stagnant de manière importante très régulièrement.

Plusieurs entreprises ont été consultées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux

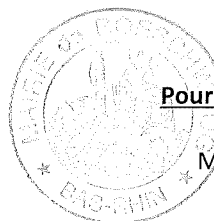
AUTORISE le Maire, à l'issue de la consultation, à effectuer le choix de l'entreprise à retenir

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision

CHARGE le Maire d'effectuer auprès des partenaires toutes les demande de subventions auxquelles ce projet est éligible (CEA...)

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2024, en section d'investissement à l'opération 242.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 14 – DECISION DE REALISATION DE TRAVAUX D'ARASEMENT DES BAS-COTE RUE DE L'ETANG (LE LONG DE LA CLOTURE SNCF)

Suite aux travaux de la Commission Travaux, il est proposé un arasement du bas-côté rue de l'Etang le long de la clôture SNCF pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et ainsi éviter la détérioration accélérée de la chaussée.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de travaux d'arasement des bas-côté rue de l'Etang le long de la propriété SNCF

CHARGE le Maire de procéder à la consultation des entreprises

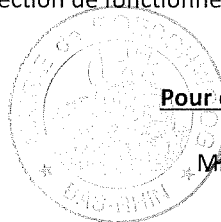
AUTORISE le Maire à effectuer le choix de l'entreprise à retenir et à signer le marché ou tout autre document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget principal de l'exercice en section de fonctionnement.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 15 – DECISION DE MODIFICATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L'ETANG DE PECHE

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique vers Fort Louis, il y a lieu de procéder à la modification de l'alimentation électrique de l'étang de pêche.

Le coût de ces travaux s'estime au total à environ 4 235,70 € HT soit 5 082,84 € TTC. Les travaux se détaillent comme suit :

- Coût du raccordement par Electricité de Strasbourg : 2 502,22 € HT soit 3 002,66 € TTC.
Le Maire souligne qu'au départ Electricité de Strasbourg avait annoncé une gratuité pour ce raccordement.
- Coût d'intervention d'Electricité KOCHER pour une mise aux normes et adaptation de l'installation du « club house » : 1 533,48 € HT soit 1 840,18 € TTC
- Coût du passage du Consuel avant mise en retour de l'installation souterraine : 200,00 € HT soit 240,00 € TTC

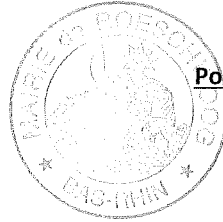
Le Maire précise également que le coût de démantèlement de l'ancien poste de transformation n'est pas encore connu.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 3 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la réalisation et la prise en charge de ces travaux de modification de raccordement électrique
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer le marché ou tout autre document qui seraient nécessaires à la bonne exécution de cette décision.
Les crédits feront l'objet d'une décision modificative au budget principal de l'exercice 2024.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 16 – REPARTITION DES TERRES COMMUNALES AGRICOLES A COMPTER DU 11 NOVEMBRE 2024

Un exploitant agricole de la commune, M. Philippe BASCH, va prendre sa retraite.

Les terres communales qu'il exploite dans le cadre d'un bail rural sont à redistribuer à compter du 11 novembre 2024.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 11 mars 2024, avait défini les principes suivants de location :

- en cas de pluralité de jeunes disposant d'un droit de priorité, de prendre en considération les critères de domicile dans la commune de Roeschwoog et le critère d'avoir son exploitation agricole dans la commune de Roeschwoog
- les baux ruraux communaux seront établis au nom personnel de chaque exploitant et non au nom d'un groupement / société à compter du 11 novembre 2024.

Suite aux réunions avec les exploitants agricoles de la Commune des 8 mars et 13 mai 2024, les agriculteurs de Roeschwoog ont trouvé un consensus de partage des terres agricoles communales.

Le Maire présente le projet de répartition des terres communales entre les exploitants de la commune.

Il soumet à approbation des conseillers municipaux cette nouvelle répartition.

Catégorie	Section	Parcelle	Lieudit	Superficie	Total Catégorie	
1	3	141	WOOG	73.00 ares		GAEC COUSANDIER
	3	142	WOOG	73.26 ares		GAEC COUSANDIER
	3	143	WOOG	73.00 ares		GAEC COUSANDIER
	3	145	WOOG	73.59 ares		GAEC COUSANDIER
	3	146	WOOG	73.65 ares		GAEC COUSANDIER

	3	147	WOOG	74.10 ares		GAEC COUSANDIER	
	3	148	WOOG	75.28 ares		GAEC COUSANDIER	
	3	149	WOOG	76.17 ares		GAEC COUSANDIER	
	3	150	WOOG	76.83 ares		GAEC COUSANDIER	
	3	151	WOOG	78.55 ares		GAEC COUSANDIER	747.43 ares
	3	178	OBERBILZ	74.30 ares		FOLMER Ricthie	
	3	179	OBERBILZ	74.62 ares		FOLMER Ricthie	
	3	180	OBERBILZ	80.21 ares	976.56 ares	FOLMER Ricthie	
2	3	173	OBERBILZ	101.73 ares		FOLMER Ricthie	
	3	174	OBERBILZ	95.78 ares		FOLMER Ricthie	
	3	175	OBERBILZ	91.95 ares		FOLMER Ricthie	
	3	176	OBERBILZ	92.35 ares		FOLMER Ricthie	
	3	177	OBERBILZ	82.93 ares		FOLMER Ricthie	693.87 ares
	5	31	GROSSGIESSEN	166.82 ares	631.56 ares	GAEC COUSANDIER	166.82 ares
	6	112	OCHSENLOCH	93.09 ares		BIGOT Jean-Pierre	
3	6	113	OCHSENLOCH	86.76 ares		BIGOT Jean-Pierre	
	6	114	OCHSENLOCH	95.67 ares		BIGOT Jean-Pierre	
	6	115	OCHSENLOCH	113.71 ares	389.23 ares	BIGOT Jean-Pierre	389.23 ares
	4	273/113	JUXENMATT	135.43 ares	135.43 ares	HUCK Stéphane	135.43 ares
4b	6	21	GROSSKIRCHGUT	125.62 ares		STRUB Louis	125.62 ares
4a	7	730/69	IMMENLACH	48.00 ares		HUCK Jean-Noël	48.00 ares
	6	22	GROSSKIRCHGUT	125.70 ares		STRUB Louis	
	6	23	GROSSKIRCHGUT	127.58 ares	426.90 ares	STRUB Louis	253.28 ares
2	3	172	OBERBILZ	101.78 ares	101.78 ares	Commune "Wildacker"	
Totaux				2 661.46 ares			

Entendu l'exposé du Maire

Vu les réunions de concertation avec les agriculteurs de la commune des 8 mars et 13 mai 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de répartition des terres agricoles communales telle que présentée

AUTORISE le Maire à signer les contrats de bail et les avenants à intervenir.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

[Signature]

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 17 – CHOIX DE TERRAINS A REBOISER EN COMPENSATION DU DEBOISEMENT 11 RUE PRINCIPALE

Il est rappelé que par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, Mme la Préfète a donné son autorisation de défrichement du terrain sis 11 rue Principale.

Cet arrêté prévoit toutefois, la nécessité de replantation du double de la surface d'arbres soit une superficie de près de 1 hectare.

La Commune a proposé aux services de l'Etat de compenser par la replantation du carré n°6 de la forêt du Staedly. Toutefois, les services de la DDT ont émis un refus à cette solution.

Le Maire rappelle les zones de compensation possibles qui sont à l'étude.

- Les terrains sis section 2 parcelles n° 34, 35 et 36, appartenant à Electricité de Strasbourg d'une surface d'environ 28 ares
- La parcelle section 6 n°115, louée dans le cadre d'un contrat de bail à ferme à un agriculteur de la commune qui va arrêter son activité. La surface est de 75 ares
- Les parcelles sises section 3 n°128 et 129 d'une superficie de 43,5 ares. Ces parcelles sont mises à disposition gracieusement pour des aménagements cynégétiques dans le cadre de la location du lot de chasse n°3.
- La parcelle 172 section 3 au lieudit Oberbilz.

Un dossier présentant et motivant le choix des emplacements retenus pour les plantations compensatoires, ainsi que les estimations et essences d'arbres qui seront plantées doit être transmis aux services de l'Etat au plus tard le 28 juillet 2024.

Le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'effectuer le choix des terrains à retenir, dès qu'il aura une réponse d'Electricité de Strasbourg, et de consulter le marché pour les plantations de compensation.

Si la plantation n'est pas possible pour partie sur les terrains d'Electricité de Strasbourg, les terrains section 6 parcelle 115 (Ochsenloch) et la parcelle section 3 n°172 (Oberbilz) seraient proposés aux services de l'Etat.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 demandant à la commune de compenser le défrichement de la propriété 11 rue Principale avec la replantation du double de la surface d'arbres abattus soit 1 hectare

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer le choix des terrains à replanter pour compenser le défrichement de la propriété 11 rue Principale à Roeschwoog

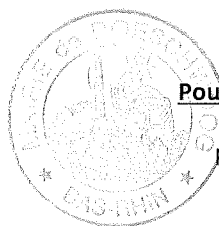
CHARGE le Maire de lancer la consultation auprès des entreprises pour ces plantations compensatoires

AUTORISE le Maire à choisir l'entreprise présentant la meilleure offre et à signer les pièces du marché.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 18 – APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE EN RELATION ENTRE PROPRIETAIRES ET POTENTIELS LOCATAIRES DE VERGERS OU POTAGERS

Le Maire relaye les demandent d'habitants de la commune qui souhaitent exploiter des vergers ou des potagers. Il informe de l'action menée par M. Pierre HARNIST avec des bénévoles pour recenser les arbres fruitiers sur le ban communal.

Il est proposé de mettre en relation les propriétaires et les potentiels locataires de vergers ou potagers.

La Commune adresserait un courrier aux propriétaires connus de vergers qui n'entretiennent plus leurs terrains. En parallèle une information serait publiée dans le Blättel début juillet et sur facebook. Une réunion serait organisée fin juillet pour mettre en contact les différentes parties intéressées.

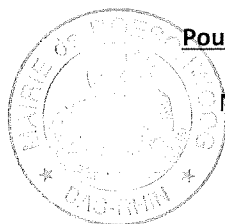
Le Maire demande aux conseillers un accord de principe pour cette opération.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour engager une action de mise en relation de propriétaires de vergers et terrains pouvant accueillir un potager et les potentiels locataires.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)

HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 19 – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REALISATION D'ESSAIS VIBRATOIRES HORS DU PERIMETRE DEFINI AU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES

Le Maire rappelle que la Commune a été destinataire d'un arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique daté du 31 janvier 2024 accordant un permis exclusif de recherches de mines de lithium et substances connexes dit « Les poteries minérales » à la Société Lithium de France dont le siège social se situe à Bischwiller.

L'arrêté définit le périmètre des recherches.

Pour Roeschwoog, le périmètre s'arrête au Staedly.

Or, la Société Lithium de France par le biais de la Société ATHEMIS a adressé à la Commune en date du 2 mai 2024 une information indiquant que des sondages par camions vibrateurs seront réalisés dans les rues et chemins communaux selon un périmètre qui s'avère aller au-delà des limites fixées par arrêté ministériel (périmètre allant jusqu'aux habitations situées au Nord Est du village).

En parallèle, cette société a effectué du démarchage auprès des exploitants agricoles les poussant à leur signer des accords pour l'installation de balises sans même informer le propriétaire du terrain et en ne donnant aucune garantie.

Après prise de contact avec la direction de Lithium de France, celui-ci a indiqué qu'il appartient aux usages de faire des sondages par vibration au-delà des limites fixées par arrêté.

Suite aux explications données par le Directeur Géothermie de la Société LITHIUM de France, M. GRAFF, invité en début de séance du Conseil municipal de ce jour, le Maire ouvre le débat.

Il interroge le Conseil municipal quant à l'autorisation à donner à la Société Lithium de France d'effectuer des essais vibratoires au-delà des limites du périmètres de leur permis.

Entendu l'exposé du Maire

Entendu les explications données par M. GRAFF, Directeur Géothermie de la Société LITHIUM de France invité en séance du Conseil municipal du 10 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, par 12 voix CONTRE (Y. SCHMITT, R. PETER, M. KOCHER, A. MITTELHAEUSER, M.C. HOCH, A. HUSEJNI, C. MARZLOFF, N. BALBIERER, M. HOFFARTH, E. SCHMITT MOERCKEL, L. LIEBGOTT, R. BOEHM) et 6 voix POUR (G. BRENNER, A. CRIQUI, M. LORENTZ, F. DUMOULIN, P. HARNIST, G. KIEFER)

NE DONNE PAS son autorisation à la réalisation d'essais vibratoires hors du périmètre autorisé par le Permis Exclusif de Recherches de mines de lithium et substances connexes dit « Les poteries minérales ».

Date de publication: 28/06/2024

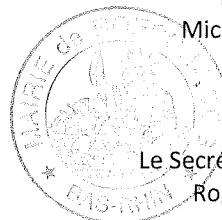
Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 20 – APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES OEUVRES ET DE LA CULTURE (MOC) POUR L'EXERCICE 2025

Le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la MOC applicables au 1^{er} janvier 2025 pour l'exercice 2025.

Il présente les propositions tarifaires pour la nouvelle année en séance avec les précisions suivantes :

MOC - Tarifs 2025

- Augmentation des tarifs de 5% pour les associations
- Augmentation des tarifs de 7% pour les particuliers
- Introduction d'un tarif pour les ordures ménagères

Ces évolutions tarifaires ont été évoquées lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'association MOC du 20 février 2024 et seront communiquées lors de la réunion « calendrier des fêtes » le 19 juin 2024 avec les représentants des associations.

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,

Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la Maison des Œuvres et de la Culture pour l'année 2025 applicables au 1^{er} janvier 2025 (tarifs annexés à la présente délibération), comme suit :

MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE ROESCHWOOG (MOC) - TARIFS 2025

		Option 1 (1 jour) location 1 matin 9h à 14h matin 8h										Option 2 (2 jours) location 1 matin 9h à 14h matin 8h					Option 3 (3 jours) location 1 matin 9h à 14h matin 8h					Option 4 1/2 journée supplémentaire en complément option 1, 2 ou 3 soit 8h à 14h soit de 14h à 19h à 14h matin 8h					Option 5 Manifestation courte durée (réunion, pot,...) location de 6h maximum (préparation de la salle et rangement compris)					Cuisine en sus du coût de location (options 1 2, 3, 4)		Vaisselle (*) en sus du coût de location (option 1, 2, 3, 4)																												
		MOC entière					Gross Saal					Klein Saal					Musik Stiebel					Sports hüs					MOC entière					Gross Saal					Klein Saal					Musik Stiebel					Sports hüs					1,1		Jour sup.		Gross Saal		Klein Saal				
Associat. membre MOC	Manifestation à but lucratif	315 €	200 €	131 €	74 €	89 €	441 €	279 €	184 €	103 €	125 €	536 €	339 €	223 €	125 €	152 €	79 €	50 €	33 €	18 €	22 €	126 €	80 €	53 €	29 €	36 €	95 €	48 €	- €	- €																																
	Manif. gratuite pour le public	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	95 €	48 €	- €	- €																															
	Fête de famille annuelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	95 €	51 €	- €	- €																														
Associat. Extérieure	Manif. but lucratif	473 €	299 €	197 €	110 €	134 €	662 €	419 €	276 €	154 €	187 €	803 €	509 €	335 €	187 €	228 €	118 €	75 €	49 €	28 €	33 €	189 €	120 €	79 €	44 €	54 €	143 €	72 €	120 €	50 €																																
	Manif. but non lucratif	315 €	200 €	131 €	74 €	89 €	441 €	279 €	184 €	103 €	125 €	536 €	339 €	223 €	125 €	152 €	79 €	50 €	33 €	18 €	22 €	126 €	80 €	53 €	29 €	36 €	95 €	48 €	120 €	50 €																																
Entreprise de Roeschwoog		540 €	342 €	225 €	126 €	153 €	756 €	479 €	315 €	176 €	214 €	918 €	581 €	383 €	214 €	260 €	135 €	86 €	56 €	32 €	38 €	216 €	137 €	80 €	50 €	61 €	162 €	81 €	120 €	50 €																																
Entreprise extérieure		600 €	380 €	250 €	140 €	170 €	840 €	532 €	350 €	196 €	238 €	1 020 €	646 €	425 €	238 €	289 €	150 €	95 €	63 €	35 €	43 €	240 €	152 €	100 €	56 €	68 €	180 €	90 €	120 €	50 €																																
Particuliers de Roeschwoog		445 €	282 €	186 €	104 €	126 €	624 €	395 €	260 €	146 €	177 €	757 €	480 €	315 €	177 €	215 €	111 €	71 €	46 €	26 €	32 €	178 €	113 €	74 €	42 €	50 €	135 €	67 €	120 €	50 €																																
Particuliers extérieurs		604 €	383 €	252 €	141 €	171 €	846 €	536 €	353 €	197 €	240 €	1 028 €	651 €	428 €	240 €	291 €	151 €	96 €	63 €	35 €	43 €	242 €	153 €	101 €	56 €	69 €	183 €	92 €	120 €	50 €																																

+ Ordres ménagers	20 €	10 €	10 €	10 €	10 €	26 €	13 €	13 €	13 €	13 €	30 €	15 €	15 €	15 €	15 €	4 €	2 €	2 €	2 €	2 €	6 €	3 €	3 €	3 €	3 €	- €	- €	- €	- €
+ Chauffage	Selon relevés avec application: Du 1er mai au 30 septembre au coût réel du kWh Du 1er octobre au 30 avril au coût réel du kWh + forfait par location (quelle que soit la durée de la location) de : MOC entière : 45 € - Grosssaal : 30 € - Kleinsaal : 20 € - Musikstiebel et Sports hüs : 15 €																												
+ Électricité	Selon relevés au coût réel du kWh																												
+ Arènes	300 € à la réservation de la salle (40 € pour Kleinsaal, Sports hüs et Musikstiebel) déduit lors de la location ou conservé si la location ne se concrétise pas.																												
+ Caution	500 € à la réservation de la salle (200 € pour Kleinsaal, Sports hüs et Musikstiebel) qui ne seront pas remboursés partiellement ou en totalité en cas de dégradation ou de nettoyage insuffisant. La caution n'est rendue que 15 jours après la fin de la location et après paiement de la location avec charges.																												
+ Nettoyage	Le nettoyage est à la charge du locataire qui doit rendre les locaux propres : vitres et murs propres (ne collez ni scotch, ni punaises ni papiers et essuyez les traces), extérieurs propres (tous les déchets ramassés à l'extérieur), sols lavés partout (dans le Grosssaal il faut balayer et passer la serpillière là où il y a des délaboussures; le personnel passera ensuite l'autovapeur), toilettes nettoyées (papiers, cuvettes, lavabos, miroirs, murs), équipements propres (verre de la tireuse, bar, rideaux...), mobilier propre (tables sans traces, chaises essuyées et signalées en cas de salissures des chaises remboursées) et correctement rangé ou emporté.																												

Les locations sont accordées en fonction des disponibilités des salles, sachant que les associations restent prioritaires pour leurs activités quotidiennes.

* 1/2 Journée supplémentaire : rappel : les associations sont prioritaires et les 1/2 journées supplémentaires comme les autres options sont acceptées uniquement s'il n'y a pas interférence avec les activités associatives.

** Vaisselle : la location de la vaisselle s'applique en sus de la location des salles et est reversée par la Commune de Roeschwoog à l'Association MOC, propriétaire des assiettes, couverts et verres et tous les ustensiles de cuisine. En cas de casse ou perte, l'Association MOC refacture en direct à l'utilisateur les frais.

Autres locations	grille d'exposition	3,00 €
	protection parquet	80,00 € - y compris le scotch pour l'installer qui est fourni par la commune. Seul le scotch fourni par la commune est à utiliser.
	nappe (tables rectangulaires)	8,00 € (location + nettoyage après utilisation). Refacturation au coût de remplacement en cas de dégradation.

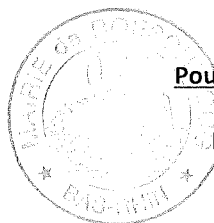
Locations hors du cadre de la location des salles de la MOC :	chaise (l'unité)	0,50 €
	table	5,00 €
	range-debout	4,00 €

Tarifs spéciaux	Forfait chauffage pour une saison - Association Atous Rythmes : 1000 €
	Kleinsaal - séance pour association sportive ou autre : 10 €
	Tarif horaire forfaitaire (location et charges) pour utilisation occasionnelle/punctuelle des locaux : 10 €
	Tarif forfaitaire pour le déplacement de chariots de garnitures par les services communaux (déplacements effectués par les services de la commune uniquement pour les associations, pas pour les particuliers) : 80 €

Autres locations de matériels proposées par l'Association MOC hors du cadre de la location des salles de la MOC (facturation en direct par l'Association)	garniture extérieure	5,00 € (2 bancs + 1 table)
	tonnelle 3 x3 m - 50 € l'unité pour le week-end (3 tonnelles)	
	couvert (l'unité 1 € avec une facturation mini de 50 €)	

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 21 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'EXERCICE 2024 POUR LA LOCATION DU TRIEBHÜS ET POUR LA LOCATION DE LA MEDIATHEQUE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Il est proposé de modifier comme suit à compter du 1er octobre 2024 les tarifs de location du Triebhüs et de la Médiathèque :

Triebhüs

Mise en place d'un tarif de base pour une location du samedi matin 10h au lundi matin 8h
Option ½ journée supplémentaire le vendredi à partir de 14h ou le lundi jusqu'à 14h
Option 1 journée supplémentaire le vendredi 8h au samedi 10h
Modification de la saisonnalité des tarifs (1er mai au 30 septembre et 1er octobre au 30 avril)

Médiathèque

Augmentation du tarif « mise à disposition de salle pour des cours réguliers de 2h »
Modification de la saisonnalité des tarifs (1er mai au 30 septembre et 1er octobre au 30 avril)

Les autres tarifs municipaux pour l'exercice 2024 fixés par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 décembre 2023 restent inchangés.

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,
Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 11 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

MODIFIE et FIXE les tarifs communaux 2024 à compter du 1^{er} octobre 2024, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2024
Extrait de la Matrice Cadastreale	1,40 €
Droits de place - le mètre linéaire	2,00 €
Droits de place - Braderie - Messti – Marché – Vente ambulante	
Par journée et par mètre linéaire	2,50 €
Par journée et par mètre linéaire avec branchement à l'électricité	3,00 €
Messti - 10 j : Grande attraction (Scooters,...)	180,00 €
Messti - 10 j : Attraction moyenne (Manèges, mini-scoot, jeux,...)	90,00 €
Messti - 10 j : Petit Stand (Confiserie, Tir,...)	40,00 €
Messti - 10 j : Petite installation isolée (Boxe,...)	2,00 €
Licences Débits de Boissons	
Licence 3 (Alcool < 18°)	76,00 €
Licence 4 - Tout alcool sauf ceux interdits à la vente	152,00 €
Redevance pour photocopie	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €
Extraits d'actes d'Etat Civil de plus de 100 ans	1,00 €
DESIGNATION	TARIFS 2024
Livre « Mémoires de Vies »	38,00 €
Livre « Roeschwoog, sur les traces du passé »	34,00 €
Pack 2 livres « Mémoires de Vies » + « Roeschwoog, sur les traces du passé »	56,00 €
Livre « Mémoires de Vies » et « Roeschwoog sur les traces du passé » - Frais d'envois	Frais réels
Insertion "Roeschwoog Blättel"	
Ligne Association de Roeschwoog	0,50 €
Ligne Association Hors commune	0,60 €
Ligne Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	1,50 €
Ligne Entreprise ou Particulier hors commune	2,50 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	4,00 €
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	8,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	12,00 €
1/2 de Page - Association de Roeschwoog	8,00 €
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	19,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	28,00 €
Page - Association de Roeschwoog	15,00 €
Page - Association Hors commune	20,00 €
Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	32,00 €
Page - Entreprise ou Particulier hors commune	42,00 €
Intervention horaire "agent communal" (assurance, intervention nettoyage, intervention administrative...)	35,00 €/h

CIMETIERE	TARIFS 2024
CONCESSION TOMBE SIMPLE (2 m²)	
Concession 30 ans	100,00 €
Concession 50 ans	200,00 €
CONCESSION TOMBE DOUBLE (4 m²)	
Concession 30 ans	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €
CONCESSION pour une URNE dans le Sol	
Concession 30 ans	80,00 €
Concession 50 ans	160,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	1 000,00 €
Concession 30 ans	1 800,00 €
JARDIN DU SOUVENIR - EPANDAGE CENDRES (plaque comprise)	250,00 €

MEDIATHEQUE	TARIFS 2024
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES et MAGAZINES	
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	Gratuit
Abonnement - plein tarif	15,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	10,00 €
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES, MAGAZINES, DVD et CD	
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	15,00 €
Abonnement - plein tarif	28,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	15,00 €
FRAIS de RETARD par DOCUMENT - Délai de carence = 7 jours	
2° semaine de retard	2,00 €
3° semaine de retard	4,00 €
4° semaine de retard	6,00 €
5° semaine de retard - Facturation document non rendu	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat
REDEVANCE POUR COPIES	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €
AUTRES TARIFS	
Sac	2,00 €
Perte ou casse d'un boîtier CD	0,20 €
Perte ou casse d'un boîtier DVD	0,30 €
Etablissement d'une nouvelle carte d'abonnement en cas de perte ou vol	2,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024 01/01/2024
SALLE de CONFERENCE de la MEDIATHEQUE	
du 1 ^{er} octobre au 30 avril - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	75,00 €
du 1 ^{er} mai au 30 Septembre - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	40,00 €
Mise à disposition d'une salle – tarif à la journée	40,00 €
Mise à disposition de la salle et des équipements pour une location ponctuelle à un tarif horaire	15,00 € / heure
Mise à disposition de la salle pour des cours réguliers de 2h / séance (toute l'année)	12,00 € / 2 heures
MISE à DISPOSITION MATERIEL	
Sonorisation	10,00 €
Projecteur Vidéo	10,00 €
Grilles d'exposition par grille et par manifestation (sur un W.E. au maximum)	3,00 €
Nappe en tissus blanc cassé (nettoyage compris) par unité	8,00 €
MAIRIE / LOCAL 2EME ETAGE	
LOCAL 2EME ETAGE tarif horaire	5,00 € / heure
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
MAIRIE (SALLE CONSEIL ou SALLE REUNION 2EME ETAGE)	
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE EN MAIRIE - tarif à la journée	40,00 € / jour
MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES EN MAIRIE (ET/OU A LA MEDIATHEQUE)	60,00 € / jour
	TARIFS 2024
LOCATION SALLES	
MAIRIE ESPACE CO-WORKING 2EME ETAGE	
MISE A DISPOSITION tarif horaire	2,00 € / heure
MISE A DISPOSITION demi-journée	6,00 € / heure
MISE A DISPOSITION journée	10,00 € / jour
SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE (matinée ou après-midi ou soir) la séance	15,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE PETANQUE - forfait pour une journée	40,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024
TRIEBHUS	
ASSOCIATIONS de ROESCHWOOG - Réunion	/
SYNDIC DE COPROPRIETES de ROESCHWOOG - Réunion	15,00 €
ECOLE de MUSIQUE de Roeschwoog	/
PRIVE - Réunion ou préparation Manifestation - Roeschwoog	/
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
FORFAIT ECOLE de PEINTURE - la demi-journée	10,00 €
Autres ASSOCIATIONS et activités à but lucratives – la demi-journée	12,00 €
Locations inférieures ou égales à 2 heures maximum	6,00 €
Participation Chauffage	6,00 €

LOCATION SALLES			TARIFS 2024 01/01/2024
TRIEBHUS	TARIFS DE BASE de 10h le samedi matin à 8h le lundi matin	TARIF OPTION ½ JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (le vendredi à partir de 14h jusqu'au samedi matin ou le lundi de 8h à 14h)	TARIF OPTION 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (de 8h le vendredi au samedi 10h)
TARIFS du 1er Mai au 30 Septembre			
PRIVE - Fête Roeschwoog	100,00 €	17,00 €	30,00 €
PRIVE - Fête - Autre Commune	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	100,00 €	17,00 €	30,00 €
ENTREPRISE Extérieur	125,00 €	21,00 €	38,00 €
TARIFS du 1er Octobre au 30 avril			
PRIVE - Fête Roeschwoog	125,00 €	21,00 €	38,00 €
PRIVE - Fête Autre Commune	145,00 €	26,00 €	48,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Extérieur	145,00 €	26,00 €	48,00 €
TARIFS perte ou casse de vaisselle			
Verre			2,00 €
Couvert			2,00 €
Assiette			3,00 €
Tasse/bol			3,00 €
Saladier / plat service			6,00 €

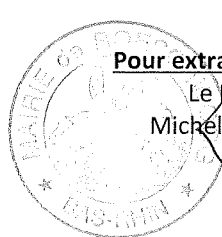
PRECISE les conditions de location du Triebhüs comme indiqué ci-dessous :

En raison des nuisances sonores, la salle n'est pas mise à disposition pour les fêtes privées avec musique et danses. La musique est interdite dans le parc.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

 **Pour extrait conforme,**
Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 22 – PROJET PRIVE D'AMENAGEMENT RUESTELPFAD II – RECOURS A L'ENCONTRE DE LA COMMUNE DES PROPRIETAIRES DU CŒUR D'ÎLOT

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du cœur d'îlot Ruestelpfad II par le promoteur SAS AMIRAL, projet évoqué à maintes reprises en séance du Conseil municipal.

Il rappelle au Conseil municipal le dépôt d'un recours au Tribunal administratif des familles SANDROCK Joël, 9A rue des Bergers et STRUB Jean-Paul, 7 rue des Bergers, à l'encontre de la Commune et notamment de la délibération du 13 janvier 2024. Ils demandent son retrait.

Il avait fait lecture des requêtes déposées par les intéressés lors de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2024.

Le Maire informe les conseillers que la famille Christophe KOCHER et la SAS AMIRAL avaient depuis la dernière séance également déposé un recours au Tribunal administratif pour demander le retrait de la délibération du 13 janvier 2024.

Le Maire indique que la Commune a saisi son assurance Protection Juridique.

Il précise que le Conseil municipal par délibération du 23 mai 2020 lui a donné délégation pour ester en justice.

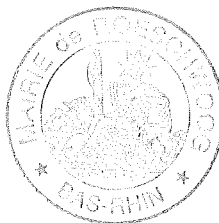
Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations données

CONFIRME son autorisation au Maire à ester en justice.

Date de publication: 28/06/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 juin 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 18
Absent(s) avec procuration(s) : 0
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : ROCHE Nicolas,

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre :

GRAFF Jean-Jacques, Directeur géothermie, Société LITHIUM de France (sortie de séance à 20h25)
HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/06/10 – 23 – ACCORD DE PRINCIPE AU PROJET D'AMENAGEMENT PRIVE AU 45 RUE PRINCIPALE

Le Maire, comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 9 octobre 2023, présente au Conseil municipal la demande d'aménagement d'une voie d'accès et de vente en trois lots (maison existante, terrain à l'arrière de la maison, jardin à côté de la maison donnant sur la rue Principale) des consorts ZOLLER, propriétaires des terrains sis 45 rue Principale à Roeschwoog.

Le Maire souligne que la voie d'accès au lot en fond de parcelle serait à créer en zone non constructible.

Il existe une situation identique au 100 rue de la Gare où la voie d'accès aux immeubles a été réalisée pour partie en zone non constructible.

Il indique également que la CEA est propriétaire de terrains à l'entrée de la voie d'accès à créer.

Afin de bien marquer la fin de la zone urbanisée, la Commune pourrait devenir propriétaire d'une bande de terrain d'un mètre de largeur sur le périmètre extérieur de la propriété.

Un échange pourrait être envisagé avec l'Association foncière de Remembrement.

Le Maire présente le projet pour avis au Conseil municipal.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet présenté,

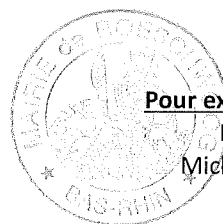
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. Roger BOEHM ne participant pas au vote ni aux débats,

EMET un accord de principe sur le projet présenté.

Date de publication: 28/06/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm